



Modane, le 01 décembre 2014.

## *Les élus du CE sont ignorés !*

En début d'année et après la diffusion du rapport Syndex sur la stratégie d'Airbus les élus ont alerté la direction sur la baisse du plan de charge prévisible.

En cette fin d'année les planches du Comex confirment nos craintes.

Dans ce contexte l'accès à l'information est primordial pour comprendre, anticiper et agir.

*Le CE représente les salariés qui l'ont élus en assurant ' une expression collective des salariés, qui permette la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière'.*

Le CE à un droit à l'information art.L2323-6 du code du travail.

*Le CE est' obligatoirement informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche de l'entreprise...'*

Art. L 2323-4

*Le CE ' doit disposer d'informations précises et écrites transmise par le chef d'entreprise et d'un délai d'examen suffisant'*

Après la campagne de presse au CMA qui a connue un écho favorable, nous constatons un déficit d'information au CE, c'est une entrave a son fonctionnement.

Nous demandons une remise à niveau de la fourniture d'information économique au CE de Modane.

Dans une période difficile suite à l'absence de projet Airbus et son changement de mode de gouvernance (priorité au versement de dividendes aux actionnaires et blocage de nouveau programme comme l'ATR 100 places), nous devons instaurer un dialogue social de qualité dans la plus grande transparence.

*Projet de résolution du CE du 11/12/14*

*Les représentants syndicaux CFTD et FO au CE*